



**Conférence
des Nations Unies
sur le commerce
et le développement**

Distr.
GÉNÉRALE

TD/B/COM.1/21/Add.1
27 juillet 1998

FRANÇAIS
Original : ANGLAIS

CONSEIL DU COMMERCE ET DU DÉVELOPPEMENT
Commission du commerce des biens et services,
et des produits de base
Troisième session
Genève, 28 septembre 1998
Point 4 de l'ordre du jour provisoire

ANNEXE STATISTIQUE

A l'heure actuelle, il n'existe pas de données statistiques correspondant aux besoins des négociateurs dans le domaine du commerce des services comme à ceux des responsables de l'élaboration des politiques nationales. Les statistiques de la balance des paiements sous-estiment le commerce des services et tiennent compte essentiellement de deux modes de fourniture : la fourniture transfrontière et la consommation à l'étranger. Les autorités nationales ne collectent pas les données nécessaires de façon systématique, et les données qui sont disponibles sont fortement agrégées et ne sont pas comparables à l'échelon international. Les transactions internes des sociétés, effectuées selon le mode transfrontière par services électroniques ne sont pas enregistrées dans les statistiques de la balance des paiements, et les ventes et achats d'entreprises à capitaux étrangers établies dans le pays hôte (considérés comme constituant des "échanges" en vertu de l'AGCS) ne sont pas enregistrés. Les services internes des sociétés sont enregistrés comme relevant du secteur des marchandises, et certains services peuvent n'être pas déclarés pour éviter l'imposition. La nécessité d'améliorer les statistiques avant le prochain cycle de négociations relatives aux services s'impose donc. La CNUCED s'est associée aux efforts interinstitutions visant à améliorer les statistiques relatives au commerce des services, et a entrepris la création d'une base de données sur les Mesures affectant le commerce des services (MAST).

**Mise au point du cadre nécessaire aux statistiques du
commerce des services dans le contexte de l'AGCS :
la présence des personnes physiques**

1. La CNUCED s'est associée aux efforts de l'équipe spéciale interinstitutions créée pour mettre au point le premier manuel relatif aux statistiques du commerce international des services, et a proposé de ne pas borner les travaux à l'élaboration d'un cadre statistique pour le commerce des filiales étrangères dans le domaine des services, mais à prévoir aussi celle d'un cadre pour les statistiques relatives au mouvement des personnes physiques. Selon l'AGCS, la présence de personnes physiques sur le marché du travail d'un pays étranger en relation avec le commerce des services doit être limitée dans le temps (ce en quoi elle s'oppose à l'installation) et liée à la fourniture de services. Les services de personnes physiques peuvent être fournis indépendamment (comme dans le cas de visiteurs en voyage d'affaires) ou par l'emploi dans des entreprises sous contrôle étranger (comme dans le cas de spécialistes ou de personnes transférées à l'intérieur de leur société ou de cadres supérieurs), ou encore sur la base d'un contrat de prestation de services signé avec une entreprise étrangère ou sous contrôle national. Dans tous les cas, une vaste gamme d'activités et de niveaux de qualification sont en jeu. Dès lors qu'il s'agit d'appréhender ces diverses catégories, il est peu probable que la classification sectorielle des services de l'AGCS soit suffisante. De plus, comme la présence de personnes physiques peut, dans certains cas, n'être pas séparée de la présence commerciale, la classification sectorielle devrait être compatible avec celle du commerce des services des filiales étrangères. Les statistiques dont on a besoin en ce qui concerne la présence de personnes physiques ne sont pas seulement celles qui en indiquent le nombre total : elles doivent aussi porter sur le revenu, le pays d'origine et la durée du séjour, ainsi que sur des caractéristiques qualitatives comme l'éducation et l'expérience, par exemple. Il existe aussi en statistique une distinction entre le mouvement des personnes physiques (le "flux") et la présence de personnes physiques (le "stock") dans un pays donné à un moment donné. C'est la mesure du stock de travailleurs étrangers en relation avec le commerce des services qui pose le plus de problèmes pour la collecte de données statistiques.

2. La mise au point du cadre statistique approprié se heurte aux coûts que suppose l'enregistrement de ces flux et aux problèmes de fiabilité des données dus à une présentation erronée ou à des lacunes dans l'information, et l'incompatibilité des définitions retenues pour la localisation et pour les périodes choisies rend difficile les comparaisons internationales de données. De plus, il ne semble pas y avoir de chiffres sur l'emploi ventilés par activité, harmonisés à l'échelon international, dans lesquels les travailleurs étrangers formeraient un sous-ensemble. Si l'on se place au point de vue de l'accès aux données statistiques, il semble que les informations relatives à certaines catégories de fournisseurs de services soient plus faciles à obtenir : les enquêtes sur les entreprises dans le contexte des données relatives au commerce des filiales étrangères ont toutes chances de fournir des informations sur les personnes transférées à l'intérieur de leur société et sur les autres personnes étrangères employées. Dans certains pays, des systèmes de surveillance ou de contrôle ont été mis en place pour les exportations ou les importations de services de main-d'oeuvre, et des informations relatives à la main-d'oeuvre peu qualifiée employée dans le secteur des services peuvent ainsi être plus faciles à obtenir. Il est généralement plus difficile de collecter des informations relatives aux

fournisseurs indépendants de services, ou aux activités des visiteurs en voyage d'affaires. Par ailleurs, le type de contrat détermine généralement aussi la catégorie à laquelle le fournisseur de services sera rattaché aux fins de statistique.

3. La difficulté est de mettre au point un outil simple qui permette des comparaisons internationales dans le domaine du commerce des services selon le quatrième mode de fourniture, en n'imposant qu'une charge supplémentaire minimale aux organismes nationaux de statistique et en évitant les cas de double emploi dans la collecte. Toute proposition visant à répondre aux besoins en relation avec l'AGCS devra prendre en compte les cadres statistiques et systèmes de classification existants, principalement ceux de l'OIT et de l'ONU, notamment le Système de comptabilité nationale (SCN), la Classification internationale type, par industrie, de toutes les branches d'activité économique (CITI) et le manuel de la balance des paiements (5ème édition) du Fonds monétaire international. Tous ces systèmes présentent un certain nombre de lacunes ainsi que des difficultés tenant aux données collectées, qui gênent leur utilisation aux fins de l'application de l'AGCS. Les statistiques collectées selon la méthodologie du manuel du Fonds monétaire ne fournissent pas de données relatives aux activités des personnes physiques résidant dans un pays pendant plus d'un an, si ce n'est que les "envois de fonds des travailleurs" et les "transferts des migrants" enregistrent les transferts auxquels ils procèdent. Toutefois, ces derniers ne sont pas ventilés entre revenus procurés par la prestation de services ou la production de marchandises. Les statistiques de l'emploi de l'OIT posent des problèmes de compatibilité avec celles du SNA; elles utilisent une classification sectorielle différente, si bien que les informations obtenues sont difficiles à utiliser. Les enquêtes de l'OIT sont fondées sur les ménages, mais ne prennent pas en compte les cumuls d'emploi, tandis que le SNA repose sur les statistiques des entreprises établies qui ne comprennent pas les travailleurs indépendants, ni les entreprises d'une taille inférieure au seuil fixé, catégorie dans laquelle figurent souvent les entreprises prestataires de services.

4. La Convention des Nations Unies sur la protection des droits de tous les travailleurs migrants (1990), si elle ne définit pas la mobilité de la main-d'oeuvre en relation avec le commerce, est le seul instrument international qui apporte des précisions sur de tels mouvements temporaires. Toutefois, la définition donnée par la Convention des activités qui constituent des services ne correspond pas à celle de l'AGCS, puisqu'elle exclut les travailleurs peu qualifiés employés dans les secteurs de services dans certains cas, tandis qu'elle inclut partiellement ceux qui sont employés à des activités manufacturières. Les recommandations des Nations Unies en matière de statistiques des migrations internationales, qui devraient être publiées sous peu, donneront probablement de nouvelles indications quant à la mesure des flux internationaux de personnes et des informations utiles à la mesure des mouvements des personnes physiques liés au commerce.

5. À l'heure actuelle, l'objectif est de faire fond sur les points forts des systèmes statistiques internationaux existants et de mettre au point un cadre conceptuel et une méthodologie adaptés aux exigences statistiques du quatrième mode de fourniture prévu par l'AGCS. Une évaluation initiale permet de penser que l'on ne pourra satisfaire à ces exigences qu'en dépassant les conventions internationales et principes directeurs qui ont déjà fait l'objet d'un accord formel.

Tableau 1

Répartition des exportations mondiales : 1990 et 1996
(parts en pourcentage)

Secteur	Pays en développement <u>a/</u>		Pays développés		Autres pays <u>b/</u>	
	1990	1996	1990	1996	1990	1996
Marchandises	23,7	28,7	71,8	67,2	4,5	4,1
Services :	18,4	24,9	77,0	71,2	4,6	3,9
Voyages	22,6	27,2	74,3	68,1	3,1	4,7
Transport	16,7	22,8	76,5	72,2	6,8	5,0
Autres services	16,4	24,3	79,2	72,9	4,4	2,8

Source : Calculs du secrétariat à partir de données relatives à la balance des paiements du FMI.

a/ Pays d'Asie centrale non compris.

b/ Pays d'Europe orientale et d'Asie centrale compris.

Tableau 2

Croissance annuelle moyenne du commerce mondial : 1990 et 1996
(en pourcentage)

Secteur	Pays en développement <u>a/</u>		Pays développés		Autres pays <u>b/</u>	
	Exportations	Importations	Exportations	Importations	Exportations	Importations
Marchandises	10,9	12,5	6,2	5,5	5,8	4,4
Services :	13,0	9,3	6,0	5,6	4,5	7,0
Voyages	11,8	12,9	6,8	5,7	16,4	12,9
Transport	11,1	9,5	4,5	4,6	0,3	7,0
Autres services	15,1	7,5	6,3	6,2	-0,1	8,0

Source : Calculs du secrétariat à partir de données relatives à la balance des paiements du FMI.

a/ Pays d'Asie centrale non compris.

b/ Pays d'Europe orientale et d'Asie centrale compris.

Tableau 3

Échanges mondiaux de services commerciaux principaux exportateurs et importateurs, 1996
(en milliards de dollars et en pourcentage)

Classement	Exportateurs	Valeur	Part	Variation annuelle	Classement	Importateurs	Valeur	Part	Variation annuelle
1	États-Unis	202,0	16,2	7	1	États-Unis	135,3	10,8	5
2	France	87,2	7,0	-4	2	Allemagne	132,3	10,5	0
3	Allemagne	82,8	6,4	3	3	Japon	128,7	10,2	6
4	Royaume-Uni	74,9	6,0	6	4	France	70,4	5,6	-2
5	Italie	69,1	5,6	6	5	Italie	66,9	5,3	3
6	Japon	66,4	5,3	4	6	Royaume-Uni	61,9	5,0	7
7	Pays-Bas	48,1	3,9	2	7	Pays-Bas	44,6	3,5	-2
8	Espagne	44,0	3,5	11	8	Belgique-Luxembourg	33,2	2,6	1
9	Hong Kong, Chine	38,9	3,1	9	9	République de Corée a/	31,7	2,5	15
10	Autriche	35,1	2,9	6	10	Canada	31,5	2,5	7
11	Belgique-Luxembourg	34,6	2,8	2	11	Autriche	30,5	2,4	7
12	Singapour a/	29,4	2,4	0	12	Chine a/	26,3	2,1	7
13	Suisse a/	27,1	2,1	...	13	Taipei chinois	24,5	1,9	3
14	République de Corée a/	25,3	2,0	1	14	Espagne	23,9	1,9	11
15	Canada	23,1	1,9	9	15	Hong Kong, Chine	22,3	1,8	4
16	Chine a/	20,5	1,7	11	16	Thaïlande a/	20,9	1,7	12
17	Australie	18,1	1,5	17	17	Suède	18,8	1,5	10
18	Thaïlande a/	17,3	1,4	18	18	Singapour a/	18,6	1,5	13
19	Suède	17,0	1,4	12	19	Australie	18,1	1,4	10
20	Taipei chinois	16,5	1,3	7	20	Fédération de Russie	17,2	1,4	-9
21	Danemark	15,5	1,3	6	21	Malaisie a/	16,9	1,3	18
22	Norvège a/	15,2	1,2	...	22	Norvège a/	16,5	1,3	...
23	Turquie a/	15,0	1,2	...	23	Suisse a/	15,8	1,3	...
24	Malaisie a/	14,1	1,1	27	24	Brésil a/	15,2	1,2	15
25	Fédération de Russie	10,6	0,9	6	25	Danemark	14,7	1,2	5
	Total des exportateurs susmentionnés	1047,8	83,2	...		Total des importateurs susmentionnés	1036,7	81,8	...
	Monde entier	1260,0	100,0	5		Monde entier	1265,0	100,0	5

Source : Rapport annuel de l'OMC, 1997.

Note : Les taux de croissance et les classements peuvent être affectés par des ruptures dans les séries chronologiques dues à l'utilisation de méthodes statistiques différentes et/ou modifiées. Voir les notes techniques du Rapport annuel. On trouvera dans les tableaux A.5 et A.6 de l'Appendice des statistiques annuelles pour la période 1986-1996. Le présent tableau se rapporte aux premier et deuxième modes de fourniture.

a/ Estimations du secrétariat de l'OMC.

Tableau 4

Engagements au titre de l'AGCS pour chaque mode de fourniture

I. Accès aux marchés	Fourniture transfrontière			Consommation à l'étranger			Présence commerciale			Présence de personnes physiques		
	Engagement total	Engagement partiel	Aucun engagement	Engagement total	Engagement partiel	Aucun engagement	Engagement total	Engagement partiel	Aucun engagement	Engagement total	Engagement partiel	Aucun engagement
Services fournis aux entreprises	46 %	32 %	22 %	54 %	34 %	12 %	24 %	73 %	3 %	1 %	93 %	6 %
Services de communication	19 %	72 %	9 %	36 %	55 %	9 %	6 %	91 %	3 %	0 %	94 %	6 %
Services de construction et services d'ingénierie connexes	26 %	12 %	62 %	53 %	32 %	14 %	29 %	64 %	7 %	0 %	97 %	3 %
Services de distribution	31 %	53 %	16 %	34 %	56 %	11 %	17 %	80 %	4 %	0 %	96 %	4 %
Services d'éducation	48 %	39 %	12 %	54 %	40 %	6 %	25 %	66 %	9 %	1 %	92 %	7 %
Services concernant l'environnement	17 %	21 %	62 %	51 %	35 %	14 %	26 %	74 %	0 %	1 %	97 %	3 %
Services financiers	21 %	33 %	46 %	34 %	42 %	24 %	14 %	84 %	2 %	2 %	90 %	8 %
Services de santé et services sociaux	44 %	4 %	52 %	71 %	21 %	8 %	19 %	77 %	4 %	0 %	94 %	6 %
Services relatifs au tourisme et aux voyages	42 %	19 %	39 %	62 %	27 %	11 %	30 %	66 %	4 %	2 %	89 %	10 %
Services récréatifs, culturels et sportifs	48 %	29 %	23 %	56 %	40 %	4 %	20 %	71 %	9 %	1 %	91 %	8 %
Services de transports	29 %	31 %	41 %	47 %	47 %	6 %	16 %	76 %	8 %	1 %	95 %	5 %
Autres services non compris ailleurs	11 %	44 %	44 %	11 %	78 %	11 %	0 %	78 %	22 %	0 %	100 %	0 %
II. Traitement national	Fourniture transfrontière			Consommation à l'étranger			Présence commerciale			Présence de personnes physiques		
	Engagement total	Engagement partiel	Aucun engagement	Engagement total	Engagement partiel	Aucun engagement	Engagement total	Engagement partiel	Aucun engagement	Engagement total	Engagement partiel	Aucun engagement
Services fournis aux entreprises	50 %	27 %	22 %	60 %	27 %	13 %	57 %	38 %	5 %	10 %	82 %	9 %
Services de communication	39 %	51 %	10 %	40 %	48 %	12 %	32 %	62 %	5 %	7 %	84 %	9 %
Services de construction et services d'ingénierie connexes	25 %	13 %	61 %	51 %	32 %	17 %	7 %	83 %	10 %	0 %	92 %	8 %
Services de distribution	30 %	55 %	15 %	35 %	56 %	9 %	14 %	83 %	3 %	0 %	96 %	4 %
Services d'éducation	42 %	48 %	9 %	49 %	45 %	5 %	8 %	73 %	19 %	1 %	92 %	7 %

II. Traitement national	Fourniture transfrontière			Consommation à l'étranger			Présence commerciale			Présence de personnes physiques		
	Engagement total	Engagement partiel	Aucun engagement	Engagement total	Engagement partiel	Aucun engagement	Engagement total	Engagement partiel	Aucun engagement	Engagement total	Engagement partiel	Aucun engagement
Services concernant l'environnement	16 %	26 %	57 %	51 %	38 %	10 %	20 %	79 %	1 %	1 %	97 %	2 %
Services financiers	26 %	27 %	46 %	37 %	36 %	26 %	12 %	85 %	3 %	1 %	89 %	10 %
Services de santé et services sociaux	54 %	4 %	42 %	73 %	19 %	8 %	17 %	73 %	10 %	2 %	92 %	6 %
Services relatifs au tourisme et aux voyages	48 %	16 %	36 %	68 %	19 %	13 %	61 %	33 %	6 %	13 %	73 %	13 %
Services récréatifs, culturels et sportifs	47 %	35 %	18 %	55 %	37 %	8 %	14 %	75 %	11 %	2 %	88 %	10 %
Services de transports	32 %	25 %	43 %	56 %	37 %	8 %	46 %	43 %	11 %	13 %	78 %	9 %
Autres services non compris ailleurs	11 %	44 %	44 %	11 %	78 %	11 %	11 %	67 %	22 %	0 %	100 %	0 %

Source : Secrétariat de l'OMC.

Note : Les chiffres ayant été arrondis, la somme des pourcentages peut être différente de 100. Le total s'entend des secteurs énumérés.

Notes :

- Le tableau analyse les engagements pris par les membres de l'OMC dans leurs listes respectives pour chaque mode de fourniture (fourniture transfrontière, consommation à l'étranger, présence commerciale et présence de personnes physiques), en les répartissant selon les trois catégories suivantes :
"engagement total" : Aucune limite à l'accès aux marchés ou au traitement national.
"engagement partiel" : L'engagement d'accorder l'accès aux marchés ou le traitement national a été pris, mais est assujéti à certaines limites.
"aucun engagement" : Aucun engagement pour ce qui est de l'accès aux marchés ou du traitement national.

Le tableau tient compte des résultats des négociations relatives aux télécommunications de base entrés en vigueur le 5 février 1998, mais non des résultats des négociations relatives aux services financiers achevées en décembre 1997, les engagements pris au titre de ces dernières n'étant pas encore entrés en vigueur.

- Le dénominateur est le nombre total d'engagements qui peuvent être pris dans les secteurs et sous-secteurs énumérés dans les listes d'engagements des membres de l'OMC. Les calculs ne tiennent pas compte des secteurs ou sous-secteurs qui ne sont pas repris dans les listes des membres.
- Toute mesure restreignant à la fois l'accès aux marchés et le traitement national figure dans la colonne "accès aux marchés" de la liste, conformément aux dispositions de l'article XX:2 de l'AGCS; par conséquent, les pourcentages indiqués dans la partie "accès aux marchés" du tableau tiennent aussi compte de telles mesures.

Tableau 5

Estimations de la taille du marché pour les exportations de services à grande distance
en provenance des pays en développement, 1990
(en milliards de dollars)

Pays de destination	Valeur potentielle des exportations de services à grande distance	
	Estimation faible	Estimation forte
Allemagne	6,3	18,9
Canada	1,8	5,3
États-Unis d'Amérique	14,4	43,1
France	2,2	6,5
Italie	2,6	7,9
Japon	9,6	28,8
Royaume-Uni	3,5	10,4
Total G.7	40,3	121,0

Source : Adapté de Apte, Uday, 1994. "Global Disaggregation of Services: Growth Engine for the Less Developed Countries?", Banque mondiale, Département de l'économie internationale, Washington, D.C., États-Unis; OIT (Organisation internationale du Travail), 1993, *Annuaire statistique*, Genève : Organisation internationale du Travail et sources nationales de statistiques de l'emploi. Tiré de Les perspectives économiques mondiales et les pays en développement 1995, Banque mondiale.

Note : Dans l'estimation faible, on a supposé que la proportion des emplois à haut potentiel pour la fourniture à grande distance de services dans le pays de destination qui pouvait effectivement être contestée à l'échelon international était de 10 %. Dans l'estimation forte, on a estimé que cette proportion était de 30 %. Les services fournis à grande distance comprennent les services informatiques et services connexes, services d'appui administratif compris.
